



RÉGION NORMANDIE

Rencontre Inter-pôle au sujet du financement

Mardi 05 janvier 2016 - 9h30 à 12h

Lieu de réunion : salle du 1^{er} étage
(Conseil régional – 17, avenue du 6 juin)

- Compte-rendu -

Etaient présentés	
Pôle Rénovateurs BBC	Coordination la Région
M. Pascal Lemoine - Les Charpentiers du pays d'Auge/ Président d'Arcene	Mme A Motte
M Thierry Renault - Sarl ambiance confort	Mme AG Caro
M. Christian Piquet Président du club des rénovateurs BBC	Mme P Messier
M. Arthur Piquet ABC Isolation	
Pôle Audit et conseil	Pôle Finance
Mme Barbara Gascoin CDHAT et missionnée par Didier hue pour représenter le Pôle conseil	M. Remy Lessellier du Crédit Agricole Normandie
M. Leroux Mathieu du GRAPE	M. Patrick Bellenger de la Banque Populaire de l'Ouest
M. Nicolas Marie de Biomasse Normandie	M. Thierry Lecomte du crédit Mutuel
M. Xavier MALANDAIN, ENRJ conseil	
Mme Nathalie RICHE, Pactarim	

Interven

Pour information ce compte-rendu est diffusé à tous les acteurs de la structuration (les acteurs des 3 pôles) aux partenaires et également aux territoires impliqués sur ce sujet.

9H10 : point Eco-ptz.

Les formulaires sont disponibles à l'adresse :

<http://www.territoires.gouv.fr/formulaires-documents-et-textes-de-reference-sur-l-eco-pret-a-taux-zero>

Attention pour 2016 de nouveaux formulaires sont disponibles.

L'ensemble des partenaires sont d'accord pour dire que l'eco ptz est un outil financier important pour faciliter les rénovations thermiques ;

Les difficultés mentionnées sont :

- La méconnaissance de cet outil par un certain nombre de conseillers financiers.
- La complétude des dossiers qui peut s'avérer délicate (les banquiers ont vu ainsi des dossiers refusés par l'ASP qui assure le contrôle) il s'agit souvent de problème de chronologie, de date... Dans ces cas c'est la banque qui se trouve pénalisée car elle s'est engagée auprès de son client.
- Le coût de la garantie,
- Le coût de l'assurance pour les personnes de plus de 60 ans

Suite aux échanges entre les 3 pôles : En cas de difficultés rencontrés par le particulier auprès de son établissement bancaire, il faut privilégier un échange entre le particulier et le directeur d'agence.

Lors des échanges nous avons noté que le conseiller ou l'entreprise va parfois aider le particulier dans cette démarche.

En cas de difficulté avérée il est possible dans le cadre de la structuration régionale de remonter le dossier aux correspondants régionaux.

Ainsi la Région demandera dans le cadre de l'AAP bancaire le nom d'un correspondant qui pourra être sollicité en cas de besoin. Il apparaît essentiel d'avoir un référént privilégié.

Les représentants des banques présentes vont faire remonter ce besoin dans leur structure et peuvent en attendant être sollicités.

Le dossier d'écoptz pour une rénovation globale d'une maison construite après 1948 doit répondre à des exigences qui sont détaillées :

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/guide_form_ecoptz_perfglob_mars_14.pdf

Si la rénovation globale concerne une habitation d'avant 1948 il faudra utiliser le formulaire « bouquet de travaux » le guide correspondant :

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/guide_form_ecoptz_bouquet_mars_14.pdf

10H : Analyse de cas.

En fonction des dossiers mis en évidence par les conseillers et étudiés lors de la réunion précédente (cf en annexe le tableur établi) plusieurs points de blocage liés au financement ont été identifiés :

Dépendante du maitre d'ouvrage :

- Le montant des travaux est trop élevé au vu des ressources du ménage.
- L'âge du bénéficiaire est conséquent (pour la région Normandie qui est identifiée comme la silver région ce point doit être traité)
- Les ressources du ménage sont incertaines

Dépendante des aides publiques :

- Le ménage n'a pas la possibilité de gérer les avances de trésorerie
- Les délais de confirmation des aides de l'ANAH (problème de personnes à revenus modeste en fonction de la zone d'habitation exemple dans l'Orne 300 dossiers)
- Le CITE n'est pas pris en compte dans le plan de financement car le retour de trésorerie est trop tardif
- La récupération des CEE très aléatoire

Dépendante des organismes financiers

- Réticence à s'engager dans un dossier d'éco pz
- Assurance demandée pour l'écoptz
- Les garanties ou cautions demandées
- Délais de réponse surtout lorsque le projet à plusieurs composante dossier d'acquisition rénovation qui rassemble (achat, travaux et aménagement du bien) ou lorsqu'il s'agit de renégocier un prêt acquisition pour prendre en considération le prêt rénovation.

La Région souhaite faciliter la rénovation, elle souhaite mettre en place un outil facilitateur. La difficulté réside dans le fait que les points de blocages sont multiples un outil financier unique ne peut répondre à cela. Au-delà de la recherche de l'outil le plus adapté. Les banques peuvent également actionner des dispositifs particuliers (par exemple le prêt viager)

Les échanges entre les 3 pôles permettront de mieux faire connaître les solutions qui ont pu être mises en œuvre avec succès. La banque doit être associée dès le début du projet.

👉 10H20: Les flux financiers

Analyse des flux financiers : Ci-joint un schéma de flux financier, dans le cadre du travail entre les trois pôles.

Il est proposé aux banques d'établir pour les dossiers de rénovation globale ce schéma de flux financier.

Cet exercice devrait permettre de limiter le fait que les entreprises attendent des paiements par manque d'anticipation. Cela a pour conséquences de mettre à mal la trésorerie des entreprises.

La Région va engager des échanges avec Procivis afin de voir comment étendre le service offert (d'avance de financement) par Procivis dans le calvados.

Le CA Normandie va réfléchir à la notion de mandat et de protocole pour régler directement les factures aux artisans. Les particuliers tardent parfois à régler les entreprises ce qui les pénalisent fortement.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif Normand, ce point devra particulièrement être pris en considération.

👉 11h00 Echange et liaisons entre les 3 pôles

Il semble nécessaire de mieux articuler les échanges entre les pôles. Le CA Normandie mentionne qu'en raison de la confidentialité des données il est difficile aux acteurs des différents pôles d'échanger en direct.

La Région va engager un travail juridique afin de définir une forme juridique qui permettra de faciliter ces échanges.

Fiche de liaison à la demande des acteurs des 3 pôles. Une fiche pourra être éditée par le particulier quel que soit l'état d'avancement du projet, cela permettra de formaliser : les travaux prévus, le niveau de performance visé et le plan de financement.

Cette fiche est en pièce jointe, des champs complémentaires sont demandés tels que : la surface, le CEP Avant et après travaux, le nom du rénovateur, le nombre de personne dans le foyer

Cette fiche sera mise en place dans le cadre de l'adaptation du site extranet qui est effectuée en raison de la fusion Normandie.

👉 11h30 Appel à partenariat bancaire

La Région va devoir repositionner à l'échelle normande son appel à partenariat.

Ainsi le conventionnement sera nécessairement à l'échelle Normande, cela impacte les banques en fonction de leur découpage géographique.